

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

## *NOTE DE SYNTHÈSE* *BUDGET PRIMITIF 2021*

*Conseil communautaire du 14 décembre 2020*



## Table des matières

I.	L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	3
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
A.	<i>Les dépenses</i> .....	4
B.	<i>Dépenses réelles de fonctionnement - Présentation par service gestionnaire</i> .....	5
C.	<i>Une stabilisation des recettes réelles de fonctionnement</i> .....	7
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
A.	<i>Le remboursement du capital de la dette</i> .....	8
B.	<i>Le programme d'investissement</i> .....	8
IV.	LE BUDGET ANNEXE.....	9

## I. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

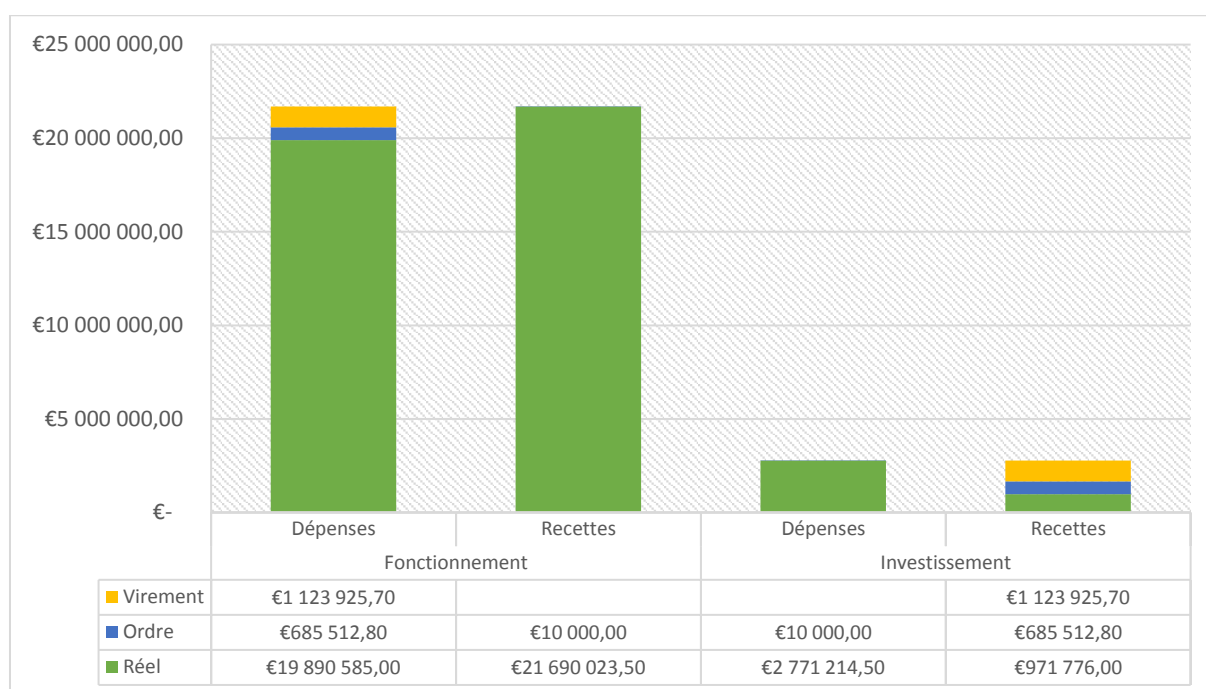
En 2021, la masse budgétaire globale du budget général (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à 24 481 238 € et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 21 700 023,50 euros ;
- Section d'investissement : 2 781 214 ,50 euros.

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement permet de l'équilibrer tout en participant dans la seconde section à l'autofinancement de l'investissement. Pour le BP 2020, ce virement s'élève à environ 1 123 925,70 €.



Le budget primitif 2021 se caractérise par :

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- Des recettes de fonctionnement stables ;
- Un programme d'investissement calibré aux capacités de financement de la communauté de communes ;
- Un maintien des taux de fiscalité.

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Les dépenses

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires sur les différents chapitres de la section de fonctionnement, hors mouvement d'ordre.

Dépenses	BP 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	8 194 037,00 €	8 329 384,00 €
012 - Charges de personnel	3 475 098,00 €	3 579 482,00 €
014 - Atténuation de produits	6 643 676,00 €	6 623 676,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	830 313,00 €	800 393,00 €
<b>Dépenses de Gestion</b>	<b>19 143 124,00 €</b>	<b>19 332 935,00 €</b>
66 - Charges financières	362 400,00 €	337 650,00 €
67 - Charges exceptionnelles	50 000,00 €	200 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	19 273,63 €	20 000,00 €
<b>Dépenses réelles de Fonctionnement</b>	<b>19 574 797,63 €</b>	<b>19 890 585,00 €</b>

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 19.89 M€. Elles sont en hausse de 1.63 %.

En détail et par chapitre :

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »**, d'un montant de 8.32 M€, représente 41.8 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée par rapport au budget primitif 2020 résulte principalement de la mise en œuvre des activités du service numérique, de nouvelles actions pour la culture et des dépenses d'entretien de la zone d'activité de la Vallée de l'Aunelle.

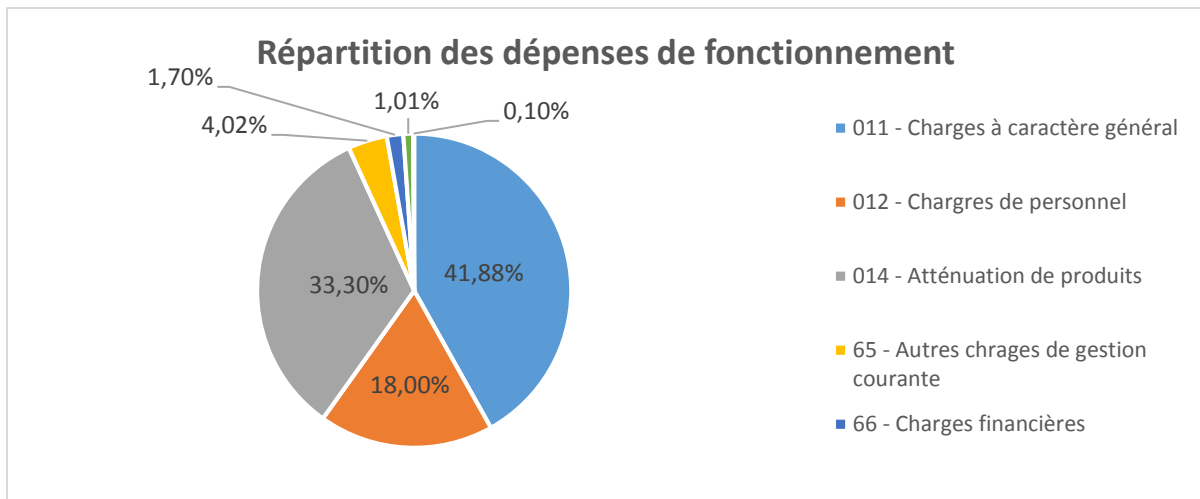
**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** (3.58 M€) : la masse salariale connaît une évolution positive de 3 %. Ce pourcentage résulte du recrutement d'une personne chargée de la médiation et de l'acculturation au numérique (cofinancement du FEDER), d'une animatrice pour la future Maison France Services (cofinancement État) et d'une personne chargée des projets touristiques (en remplacement d'une salariée de l'OT du Pays de Mormal ; la subvention versée à l'établissement sera diminuée à due proportion). Le glissement vieillesse technicité et autres évolutions réglementaires sont également intégrés. Les dépenses de personnel représentent 18,08 % des dépenses réelles.

**Le chapitre 014 « Atténuation de produits »** est stable par rapport au BP 2020. Il représente 33 % des dépenses réelles. Ce chapitre évolue en fonction des transferts de compétences.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** représentent 4 % des dépenses de fonctionnement, ce chapitre diminue suite à l'ajustement de la subvention versée à l'Office de Tourisme du Pays de Mormal.

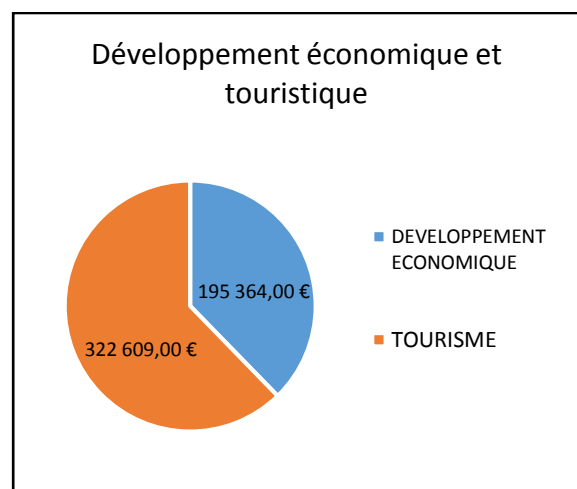
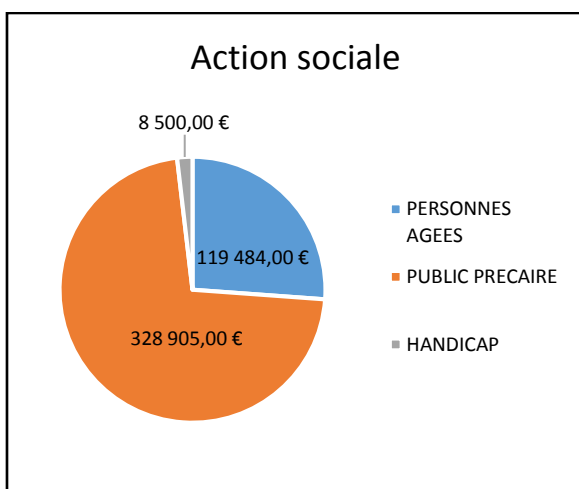
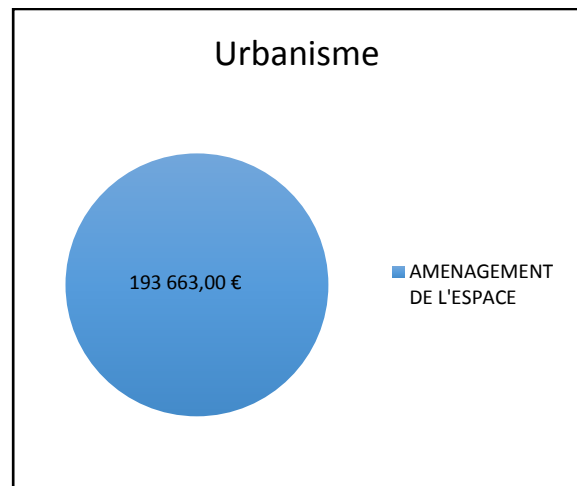
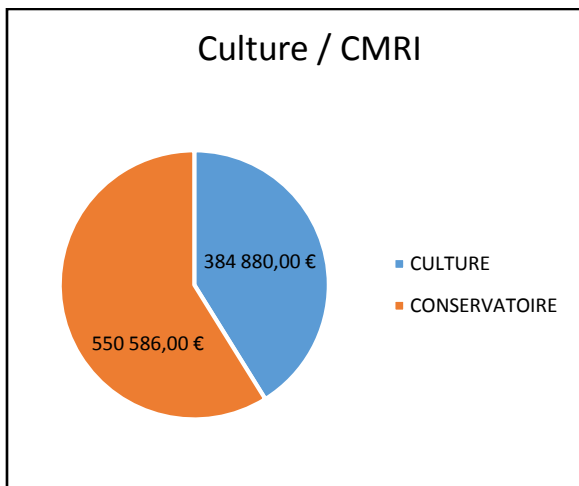
**Les charges exceptionnelles** sont évaluées à 200 k€ et comprennent les aides aux établissements soumis à une fermeture administrative suite à l'épidémie de COVID 19.

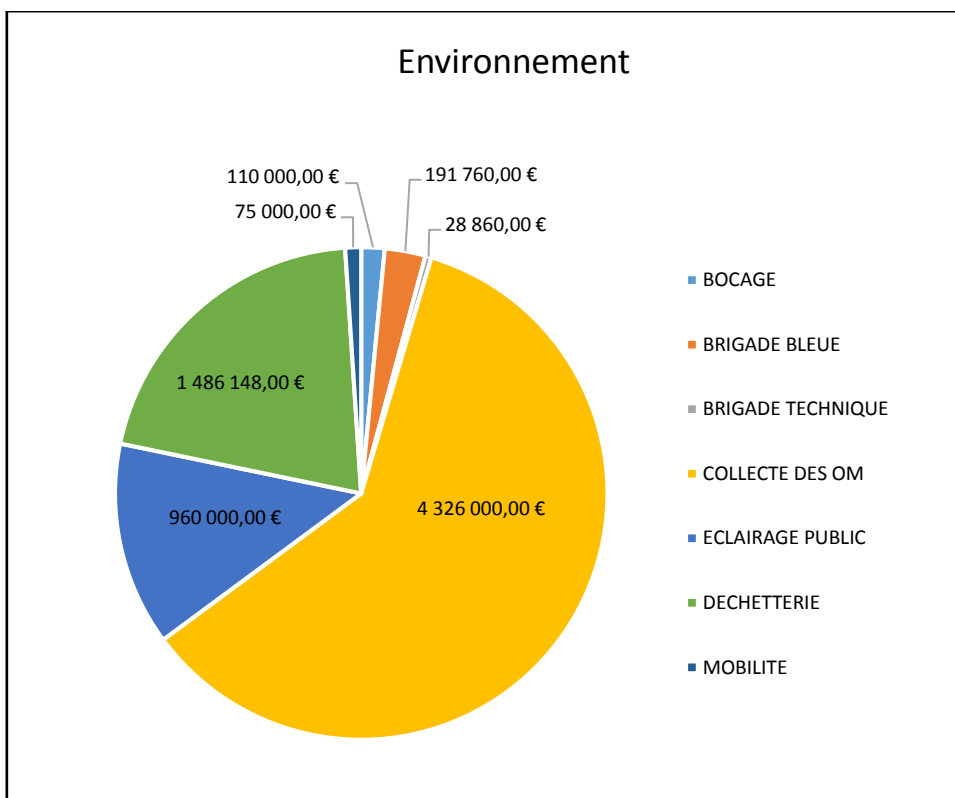
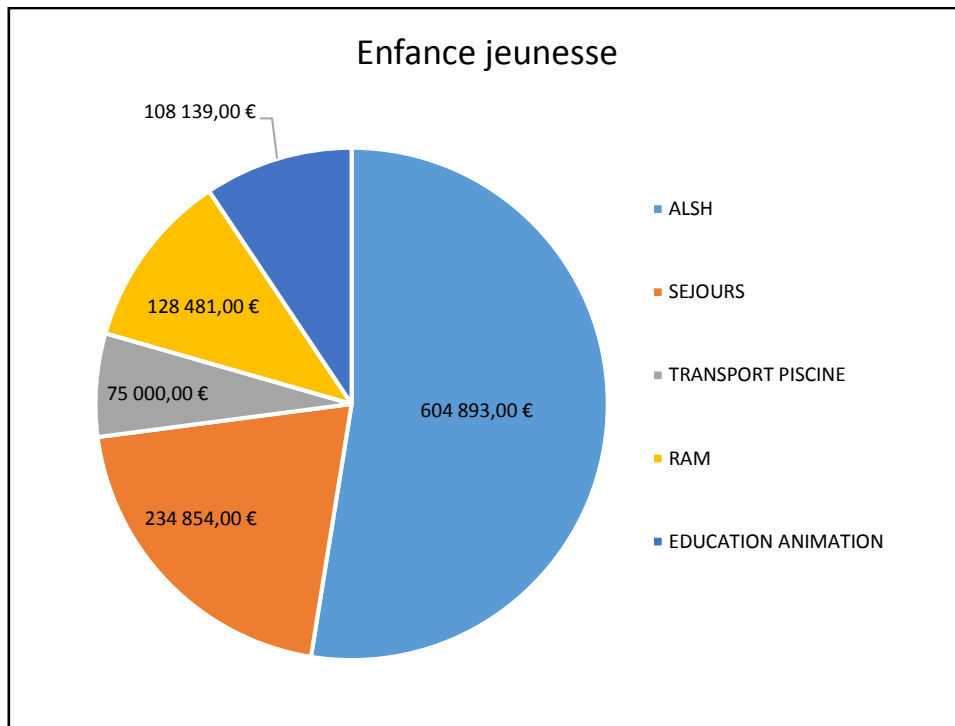
Enfin, **le chapitre 66 « Charges financières »** s'élève à 338 k€.



**B. Dépenses réelles de fonctionnement - Présentation par service gestionnaire**

En dehors des services dits « supports » (administration générale et services techniques), voici la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par service gestionnaire :





### C. Une stabilisation des recettes réelles de fonctionnement

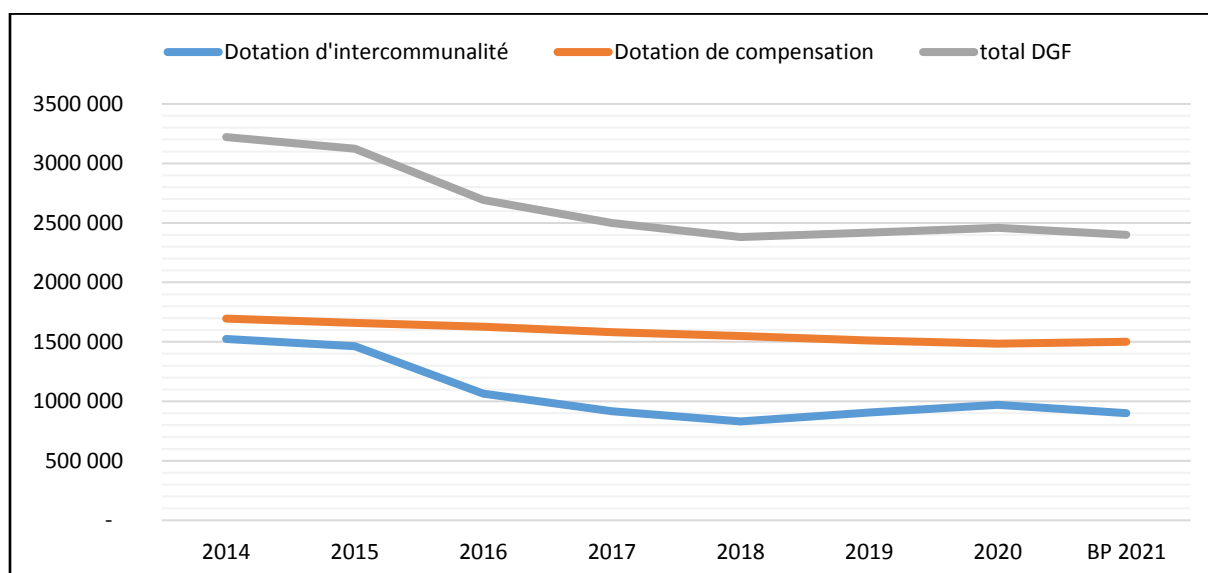
Recettes	BP 2020	BP 2021
70 - Produits des services	1 286 400,00 €	1 109 400,00 €
73 - Impôts et taxes	16 528 709,00 €	16 566 519,00 €
74 - Dotations et participations	3 425 049,00 €	3 483 083,50 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 720,00 €	63 000,00 €
<b>Recettes de Gestion</b>	<b>21 274 878,00 €</b>	<b>21 222 002,50 €</b>
76 - Produits financiers	468 021,00 €	468 021,00 €
<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>21 742 899,00 €</b>	<b>21 690 023,50 €</b>

Les **recettes fiscales** représentent plus de 76% des recettes réelles de fonctionnement de la CC du Pays de Mormal. Les prévisions de recettes ont été réalisées à partir d'une revalorisation des bases de 0,5%. La fiscalité liée au chiffre d'affaires (CVAE, TASCOT) a été atténuée en raison du contexte sanitaire.

Les **dotations et participations** s'élèvent à 3 483 k€ soit 16,05% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité : elle est calculée en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI ;
- la dotation de compensation : elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.



Les participations et compensations s'élèvent à 1083 k€ (dont 300 k€ de compensation versée pour la taxe d'habitation). Le principal partenaire financier est la CAF dans le cadre des activités liées à l'enfance et la jeunesse.

Les prévisions de recettes **des produits des services** diminuent de 13,75%. Cela s'explique par la baisse des recettes CITEO liée au nouveau barème et à la baisse des tonnages papier ; cela se cumule avec l'absence de recettes de la filière journaux magazines depuis avril 2020. Les produits des services s'élèvent à 1 109 k€ et représentent 5,1% des recettes réelles de fonctionnement.

### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### **A. Le remboursement du capital de la dette**

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier est de 13 448 k€. Le montant inscrit pour rembourser le capital de la dette en 2021 s'élève 926,5 k€ (chapitre 16).

#### **B. Le programme d'investissement**

Pour 2020, le volume des dépenses d'investissement envisagé est de 1 844 k€. Ces dépenses seront financées par des recettes d'investissement constituées de subventions, du FCTVA et de l'épargne dégagé en section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement	
20 - Immobilisations incorporelles	306 250,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	110 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 172 144,50 €
23 - Immobilisations en cours	256 275,00 €
<b>Total</b>	<b>1 844 669,50 €</b>

Voici la liste des principaux investissements inscrits au BP 2021 par service :

#### **GEMAPI**

Dans le cadre de la GEMAPI, la deuxième phase des travaux du plan de gestion est inscrite à hauteur de 490 k€.

#### **Équipements touristiques**

La construction d'une halle forestière (pâturage d'Haisne à Locquignol) s'inscrit dans le projet de la revalorisation de la Forêt de Mormal. Le montant des travaux s'élève 192 k€. Des études seront également réalisées pour la halte nautique de Landrecies et la véloroute.

#### **Développement économique**

Des aides économiques en faveur des TPE pourront être versées à hauteur de 100 k€. Des prestations ou frais d'études seront également financés pour les zones d'activités de Maroilles et La Longueville.

#### **NTIC**

Les investissements du service numérique concernent la mise en place d'une plateforme collaborative et d'un intranet. Les tiers lieux seront également équipés (mobilier + informatique). Un enveloppe de près de 170 k€ est inscrite au budget.

#### **Bocage**

La somme de 130 k€ est renouvelée au budget 2021 afin de planter des arbres fruitiers ou autres haies bocagères. Cette opération est soutenue par un dispositif régional et départemental.



***Aménagement de l'espace***

L'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) débutera en 2021. Celle-ci devrait s'étaler sur 2 années pour un montant total de 100 k€. Une somme de 70 k€ est également inscrite pour de nouvelles procédures ou des procédures d'ajustements du PLUI.

***La gestion des déchets***

La déchetterie de Poix du Nord va être mise aux normes. Les frais d'étude sont budgétés à hauteur de 48 k€. Une somme est allouée à hauteur de 94 k€ pour le renouvellement des bacs de collecte et diverses réparations des bennes de déchetterie.

***Les services techniques***

Des travaux d'accès PMR (à hauteur de 30k€) sont prévues au budget 2021 tout comme la réfection de la toiture du siège de Le Quesnoy pour un montant de 25 k€. Une enveloppe est également allouée pour le renouvellement du matériel informatique et du mobilier (45 k€).

**IV. LE BUDGET ANNEXE**

Il s'agit d'un budget assujetti à la TVA. Les travaux de la ZA de Wargnies le Grand sont terminés, les premières cessions de lots ayant eu lieu au 1er semestre 2018. Sur l'année 2021, la vente des 6 lots restants se poursuit.

Une enveloppe de 50 k€ est prévue pour couvrir d'éventuelles dépenses (publicité, etc.). Une subvention du budget principal couvrira ces dépenses.